

PAR COURRIEL

Montréal, le 28 mai 2026



Objet : DAI-2026-075 - Renseignements sur les agences de placement

Bonjour,

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « **Loi sur l'accès** »), nous avons traité votre demande d'accès reçue par courriel le 2 mai 2026 concernant la communication des documents suivants :

« Pour la période 2019-2020 à 2024-2025 (six exercices financiers complets), je demande les renseignements suivants détenus par Santé Québec, à l'exclusion des renseignements personnels (art.53, 54, 59) et de tout renseignement nominatif identifiant un travailleur individuel :

1. Liste des principales agences de placement de personnel infirmier ayant facturé des services au réseau de la santé québécois, classée par volume de facturation, pour chaque exercice. Pour chaque agence, je demande : (a) le nom de l'agence (entité morale); (b) le montant total facturé par exercice; (c) le nombre d'heures fournies par exercice. Si la liste complète est trop volumineuse, les vingt premières agences par volume de facturation cumulé seraient suffisantes.

[..]

5. Évaluation de l'efficacité de la Loi 10 (2025) depuis son entrée en vigueur, incluant : (a) toute analyse statistique du recours aux agences post-Loi 10; (b) tout suivi des dépenses MOI dans les établissements assujettis à la Loi 10; (c) tout rapport, mémoire, ou note d'information préparé par Santé Québec ou pour Santé Québec sur le rendement de la Loi 10. »

Veillez noter que la Loi sur l'accès prévoit, à son article 1, que la « (...) loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (...) » et à son article 15, que « le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements ».

En réponse à votre demande d'accès, veuillez trouver ci-joint les informations détenues par le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Notez cependant que la direction responsable nous informe que notre établissement ne détient pas de document relié au point 5 de votre demande (art. 1 de la Loi sur l'accès).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la *Commission d'accès à l'information* dans les trente (30) jours suivants la réception de la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint le document intitulé *Avis de recours*.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Me Marie-Christine Tremblay
Avocate
Responsable de l'accès aux documents

MCT/iv

p. j. Avis de recours

Article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnel

AVIS DE RECOURS
RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

A) POUVOIR

L'article 135 de la Loi sur l'accès prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 514 844-6170

B) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

C) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente (30) jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

A) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

B) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les trente (30) jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

C) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix (10) jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.

DAI-2026-075 - Demande - Renseignements sur les agences de placement

Pour la période 2019-2020 à 2024-2025

Liste des principales agences de placement de personnel infirmier ayant facturé des services au réseau de la santé québécois, classée par volume de facturation, pour chaque exercice. Pour chaque agence, je demande : (a) le nom de l'agence (entité morale); (b) le montant total facturé par exercice; (c) le nombre d'heures fournies par exercice.
Si la liste complète est trop volumineuse, les vingt premières agences par volume de facturation cumulé seraient suffisantes

	Montant total	Nombre d'heures
Nom de l'agence de placement	2019-2020	2019-2020
24/7 EXPERTISE EN SOINS DE SANTE	2 509 295,47	47 275,75
SOINS INTERMEDIAIRE INC.	1 672 012,09	31 631,41
MEDIC-OR / DIVISION DE RESSOURCES SANTE LYNE LACHANCE INC.	1 532 307,27	28 239,95
URGENCE MEDICALE CODE BLEU	1 299 443,50	23 753,87
ASICC-MED	1 197 814,15	19 109,47
SERVICES DE PERSONNEL INFIRMIER PROGRESSIF INC	877 466,17	17 690,55
SOS INFIRMIERE	858 408,72	13 981,97
PLACEMENT RH QUEVILLON	440 696,40	8 230,25
ALTERNACARE INC.	404 232,26	8 046,82
PLACEMENT PREMIER SOIN	284 998,34	5 314,70
SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL INC.	93 686,06	2 253,68
AGENCE SOLUTION SANTE	61 268,38	941,50
GAMMA PERSONNEL INC.	35 818,89	364,50
SOINS DIRECT	33 992,38	727,00
AGENCE M.D. SANTE INC	14 218,81	179,50
GESTION GROUPE ADR	12 484,40	176,00
L'AGENCE SERVICE-SANTE (9053-9776 QUEBEC INC)	7 797,58	205,75
SOLUMED - AGENCE DE PLACEMENT EN SOINS INFIRMIERS	4 154,43	67,50
SERVIRPLUS, SOINS DE SANTE, SERVICES PSYCHOSOCIAUX	4 032,00	70,00
	11 344 127,30	208 260,17

	Montant total	Nombre d'heures
Nom de l'agence de placement	2020-2021	2020-2021
24/7 EXPERTISE EN SOINS DE SANTE	5 240 726,68	80 861,94
AGENCE SPI - SERVICES PROFESSIONNELS INFIRMIERS	4 283 953,95	51 049,57
PLACEMENT PREMIER SOIN	3 059 612,73	39 078,63
SOS INFIRMIERE	3 048 430,65	36 048,48
ASICC-MED	2 168 661,32	27 912,58
URGENCE MEDICALE CODE BLEU	1 865 980,47	29 924,97
AGENCE M.D. SANTE INC	1 749 443,53	22 667,27
MEDIC-OR / DIVISION DE RESSOURCES SANTE LYNE LACHANCE INC.	1 243 569,52	19 463,43
SERVICES DE PERSONNEL INFIRMIER PROGRESSIF INC	919 588,77	15 719,71
PLACEMENT RH QUEVILLON	857 471,46	13 325,23
SOLUMED - AGENCE DE PLACEMENT EN SOINS INFIRMIERS	455 525,25	6 276,08
VACO CANADA M LP	401 374,94	5 775,10
GESTION GROUPE ADR	288 667,03	3 915,62
SERVIRPLUS, SOINS DE SANTE, SERVICES PSYCHOSOCIAUX	260 794,69	4 423,50
SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL INC.	249 165,92	4 153,25
AGENCE SANTE - 9417-9215 QUEBEC INC	115 669,44	1 595,44
SOINS INTERMEDIAIRE INC.	80 141,35	1 841,67
ALTERNACARE INC.	53 285,33	1 026,00
L'AGENCE SERVICE-SANTE (9053-9776 QUEBEC INC)	43 997,92	872,25
SOINS DIRECT	38 337,91	733,25
	26 424 398,86	366 663,97

	Montant total	Nombre d'heures
Nom de l'agence de placement	2021-2022	2021-2022
PLACEMENT PREMIER SOIN	5 918 999,25	75 305,03
SOS INFIRMIERE	5 705 015,46	67 935,25
AGENCE SPI - SERVICES PROFESSIONNELS INFIRMIERS	5 326 522,58	64 385,94
24/7 EXPERTISE EN SOINS DE SANTE	4 873 069,16	81 829,76
URGENCE MEDICALE CODE BLEU	1 514 483,47	24 242,38
MEDIC-OR / DIVISION DE RESSOURCES SANTE LYNE LACHANCE INC.	1 348 275,91	21 641,12
ASICC-MED	1 173 660,26	14 590,40
AGENCE M.D. SANTE INC	1 158 327,97	14 958,17
PLACEMENT RH QUEVILLON	912 626,48	14 270,17
SERVICES DE PERSONNEL INFIRMIER PROGRESSIF INC	454 751,48	7 626,56
AGENCE SANTE - 9417-9215 QUEBEC INC	454 523,36	9 538,79
SOLUMED - AGENCE DE PLACEMENT EN SOINS INFIRMIERS	441 223,86	5 914,88
VACO CANADA M LP	378 760,03	5 129,42
SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL INC.	374 898,45	6 094,43
SERVIRPLUS, SOINS DE SANTE, SERVICES PSYCHOSOCIAUX	349 471,64	6 335,13
AGENCE SOINS EXCELLENCE PLUS INC.	319 254,90	4 145,09
GESTION GROUPE ADR	222 927,43	3 821,18
URGENCE ACTION 7/7 INC	167 318,29	2 250,11
SIMO SOINS DE SANTE	148 247,92	1 993,65
RECOURS SANTE - 9373-1651 QUEBEC INC	108 826,38	1 463,51
	31 351 184,28	433 470,97

	Montant total	Nombre d'heures
Nom de l'agence de placement	2022-2023	2022-2023
SOS INFIRMIERE	6 488 839,67	73 973,22
PLACEMENT PREMIER SOIN	4 691 765,90	57 698,24
AGENCE SPI - SERVICES PROFESSIONNELS INFIRMIERS	4 119 418,75	48 983,67
24/7 EXPERTISE EN SOINS DE SANTE	2 967 596,14	46 910,72
ASICC-MED	1 083 437,09	13 392,52
AGENCE M.D. SANTE INC	908 641,51	12 298,54
URGENCE MEDICALE CODE BLEU	864 420,87	12 522,26
MEDIC-OR / DIVISION DE RESSOURCES SANTE LYNE LACHANCE INC.	544 046,71	8 330,76
PLACEMENT RH QUEVILLON	411 778,67	6 208,42
SOLUMED - AGENCE DE PLACEMENT EN SOINS INFIRMIERS	334 541,74	4 330,50
CONFORT ELITE	269 660,77	2 628,26
SERVICES DE PERSONNEL INFIRMIER PROGRESSIF INC	213 900,73	3 432,40
AGENCE SANTE - 9417-9215 QUEBEC INC	144 555,12	2 011,34
SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL INC.	99 121,33	1 906,60
SOINS DIRECT	97 464,65	1 552,50
SERVIRPLUS, SOINS DE SANTE, SERVICES PSYCHOSOCIAUX	74 230,68	1 709,00
SOINS ET CONFORT INC	70 713,86	1 484,03
OPTION R.H. INC.	67 344,30	1 413,31
SECOURS SANTE INC. (9417-2541 QUEBEC INC.)	53 657,53	721,59
AGENCE VIVA MEDIC INC.	36 649,55	509,34
	23 541 785,57	302 017,22

	Montant total	Nombre d'heures
Nom de l'agence de placement	2023-2024	2023-2024
SOS INFIRMIERE	11 496 893,24	94 609,18
24/7 EXPERTISE EN SOINS DE SANTE	9 108 321,23	71 711,40
SOINS INTERMEDIAIRE INC.	6 811 446,22	50 866,61
PLACEMENT PREMIER SOIN	4 659 687,26	46 243,70
URGENCE MEDICALE CODE BLEU	1 343 152,10	11 816,62
CONFORT ELITE	1 191 720,36	11 349,72
AGENCE M.D. SANTE INC	912 406,40	7 535,61
AGENCE SPI - SERVICES PROFESSIONNELS INFIRMIERS	908 715,45	10 966,65
ASICC-MED	586 916,97	6 077,08
MEDIC-OR / DIVISION DE RESSOURCES SANTE LYNE LACHANCE INC.	496 157,75	6 173,42
SOINS DE SANTE LE FLEURON INC	411 545,64	3 500,85
SERVICES SFT	400 004,46	3 317,86
EQUIPE MEDICALE JMK INC	396 123,40	3 677,25
SOLUMED - AGENCE DE PLACEMENT EN SOINS INFIRMIERS	334 955,99	2 828,51
PLACEMENT FORSTAFF INC	328 497,45	2 362,75
SERVICES DE PERSONNEL INFIRMIER PROGRESSIF INC	305 182,86	2 981,84
AGENCE SANITAS INC	301 685,00	2 292,17
AE PRIMO SANTE INC	280 288,87	2 739,00
ACTE SANTE INC	219 220,67	1 661,23
AZ RESSOURCES HUMAINES INC	199 917,80	1 564,00
	40 692 839,12	344 275,45

	Montant total	Nombre d'heures
Nom de l'agence de placement	2024-2025	2024-2025
SOS INFIRMIERE	2 958 581,97	35 124,26
24/7 EXPERTISE EN SOINS DE SANTE	2 955 538,80	37 607,20
SOINS INTERMEDIAIRE INC.	2 927 662,02	35 124,26
PLACEMENT PREMIER SOIN	1 499 190,41	19 151,99
URGENCE MEDICALE CODE BLEU	721 407,01	8 309,57
CONFORT ELITE	510 963,63	4 866,32
SOINS DE SANTE LE FLEURON INC	270 352,05	3 804,26
SERVICES DE PERSONNEL INFIRMIER PROGRESSIF INC	241 505,79	3 441,16
SERVICES SFT	226 111,71	2 381,50
AGENCE SANITAS INC	184 896,95	2 622,46
ACTE SANTE INC	151 690,69	1 903,43
AGENCE M.D. SANTE INC	126 260,38	974,83
ASICC-MED	118 767,04	1 012,50
AGENCE ACCESSCARE INC.	111 433,75	1 472,16
9386-6374 QUEBEC INC	107 819,11	893,75
IMPRO SANTE	100 467,20	1 322,67
SIMO SOINS DE SANTE	97 461,40	1 016,65
PLACEMENT PREMIUM INC	92 421,80	1 284,25
GRAD AGENCE DE PERSONNEL INC	75 006,03	718,75
SOINS MIAD (9372-2254 QUEBEC INC)	66 792,35	891,73
	13 544 330,09	163 923,70

	Montant total	Nombre d'heures
Nom de l'agence de placement	2025-2026	2025-2026
SOINS INTERMEDIAIRE INC.	40 518,92	564,57
URGENCE MEDICALE CODE BLEU	37 780,83	525,68
SOS INFIRMIERE	23 266,27	290,83
ACTE SANTE INC	7 524,06	105,42
SOINS DE SANTE LE FLEURON INC	2 668,55	56,01
AGENCE SANITAS INC	13 748,64	288,59
SECURE SANTE INC	14 076,39	196,05
GROUPE SANTE IPA INC	172 146,83	2 529,92
	311 730,49	4 557,07